

**Charte AS PANAZOL Basket**

**Saison 2023 - 2024**

**INTRODUCTION.**

La présente charte est applicable à tous les licenciés de l’AS PANAZOL Basket à compter de la date de signature du formulaire de licence. Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l’intermédiaire de leurs parents est réputé en avoir pris connaissance.

La présente charte est disponible en permanence dans le gymnase et chaque entraîneur du club en aura un exemplaire. De plus, elle est également consultable sur le site internet du club : [www.panazol-basket.fr](about:blank)**.**

**Responsabilité́**

Aucun membre du club n’est compètent pour prendre des décisions, mettre en place des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Seuls les membres du Comité Directeur élus sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Cependant, les différents responsables de commissions peuvent mettre en place des actions dans le cadre de leurs fonctions.

**IMAGE DU CLUB.**

**L’AS PANAZOL Basket souhaite donner une image positive du club.**

Pour cela, il est nécessaire que tous les licenciés représentent dignement le club sur et en dehors du terrain. Ainsi toutes les personnes signant le formulaire de licence au club s’engage à respecter les règles de vie énoncées dans la présente charte.

Tout licencié a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis de l’AS PANAZOL Basket, qu’il soit entraineur, joueur, membre du comité ou officiel.

Tout acte d’un licencié du club allant à l’encontre de la charte AS PANAZOL Basket fera l’objet de sanctions pouvant aller jusqu’à l’exclusion définitive du club. Ces sanctions seront prises par le Comité directeur.

**DROITS ET DEVOIRS.**

**JOUEURS.**

Pour pouvoir s’entrainer et jouer avec une équipe, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation au premier match sous peine de se voir refuser l’accès à la salle.

- **Le joueur licencié à l’AS PANAZOL Basket s’engage à** :

**Respecter :**

L’ensemble des membres du club, du public,

Son entraineur et les consignes de celui-ci.

Les arbitres, les officiels et les adversaires,

Le matériel et les installations du club, les tenues ne sont portées que pour les matchs

Les horaires de matchs, des entraînements.

**Participer.**

A tous les matchs de son équipe (sauf cas exceptionnel et en accord avec son entraîneur),

A des manifestations organisées par le club.

A l’arbitrage de rencontres et à se former via les stages dispensés par l’école d’arbitrage.

A la réalisation de table de marque et à se former à l’@marque.

**Avoir un comportement de sportif.**

En participant à l’ensemble de ses entraînements,

En prévenant son entraîneur en cas de retard ou d’absence (entraînement, match…)

En faisant passer l’intérêt de l’équipe avant son propre intérêt.

**JOUEURS EQUIPE 1.**

Pour tous les matches les joueurs doivent :

·         Avoir les 2 jeux de maillots (blanc et orange).

·         Avoir le surmaillot officiel

·         Lors des matchs à domicile, saluer le public et les partenaires.

Chaque joueur parraine une équipe et doit créer et entretenir un lien avec cette équipe, joueurs et parents. A ce titre le parrain doit passer au moins une fois par mois à l’entrainement de son équipe filleule.

Les joueurs doivent être obligatoirement présents aux « z’after match ».

La liste des manifestations sera donnée en début de saison.

Les joueurs doivent observer un devoir de réserve envers les déclarations avec les médias. A ce titre, toute interview ne sera accordée qu’après validation d’un des Présidents du club.

Les manquements dûment constatés feront l’objet de sanction financière.

**ENTRAINEURS**

La prise de fonction d’un entraîneur prend effet lors de la signature de sa fiche de fonction.

Lors de son engagement, un entraîneur accepte de se conformer à sa fiche de fonction et de tout mettre en œuvre pour que le projet sportif du club mis en place par le directeur sportif puisse aboutir. L’entraîneur est le garant du respect de la charte AS PANAZOL Basket par les joueurs de l’équipe dont il a la charge.

L’entraîneur doit être présent durant les manifestations organisées par le club et se met à disposition du club pour aider à leur bon déroulement.

L’entraîneur doit participer aux réunions bimensuelles organisées par la direction technique.

L’entraîneur ou son remplaçant doit envoyer les résultats de match par SMS dès la fin de la rencontre.

L’entraîneur est responsable du matériel mis à sa disposition.

A ce titre un cautionnement par chèque de 100€ sera réalisé à la remise des maillots en début de saison, le chèque sera restitué à la réintégration en fin de saison.

**ARBITRES/OTM**

Les arbitres et OTM officiant pour le club sont également tenus de respecter la charte de l’AS PANAZOL Basket sous peine de se voir sanctionnés au même titre qu’un joueur.

**ACCOMPAGNATEURS (licenciés ou non)**

Dans le cadre du projet de formation de nos jeunes, il est demandé aux accompagnateurs de nos équipes de:

·         Se comporter en bon supporter tant envers les supporters adverses, équipes adverses, arbitres ...

·         Respecter l’ensemble des membres de l’AS PANAZOL Basket,

·         Ne pas intervenir dans la gestion sportive (choix de l’entraîneur,...)

·         Contribuer ainsi à la bonne image du club.

**SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

**Objectifs des sanctions disciplinaires**

**Il est nécessaire dans un club d’avoir des règles afin de faciliter la vie de tous. Ces règles doivent être respectées par tous les licenciés du club**. La Charte AS PANAZOL Basket a pour but de fixer ses règles, afin que le club puisse se développer en toute harmonie et pour le bien de tous ses membres. De plus on se réfèrera au règlement intérieur de l’AS PANAZOL Basket.

**Sanctions Disciplinaires**

De ce fait, tout acte d’un licencié du club allant à l’encontre de la charte de l’AS PANAZOL Basket fera l’objet de sanctions pouvant aller jusqu’à l’exclusion définitive du club en cas de manquement aux règles :

·         Sportives sur le terrain (Faute technique – Comportement – Retards – Absence ...) : sanction à la charge de l’entraîneur et/ou de la Commission Sportive.

·         De comportement général portant préjudice à l’image de l’AS PANAZOL Basket : sanction à la charge du Comité Directeur.

**Faute technique et disqualifiante.**

**Les fautes techniques et disqualifiantes reçues  par les joueurs ou entraîneurs, sont financièrement à la charge des sanctionnés** et ceux-ci  devront s’acquitter du paiement de cette amende quel que soit le motif de cette dernière. Tant que l’amende ne sera pas réglée, le joueur ou l’entraîneur sera temporairement suspendu.

Le Comité Directeur du club est habilité à prendre toute décision disciplinaire quelle qu’elle soit et ceci à l’égard de tous les licenciés du club.

Nom du joueur : …………………………………………………

Date + Signature *(précédé de la mention « Bon pour accord »)*

**CHARTE PARENTS DES LICENCIÉS MINEURS DE L’AS PANAZOL Basket**

***Cette charte a pour but de sensibiliser le fait que l’AS PANAZOL Basket est un club sportif où les entraineurs sont là uniquement pour entrainer et former vos enfants au basket et qu’il a besoin de l’aide des parents afin de faciliter la pratique de ce sport à tous les enfants***

***Chaque enfant mineur doit faire remplir ce document aux parents, et le refaire passer au Club via son entraineur => à remettre dès le 1er entrainement de la saison***

**1. PARENT REFERENT:**

**La Nomination d’un parent référent de l’équipe**, en accord avec le directeur sportif, l’entraineur et les parents en début de saison, **est indispensable**. Elle a pour but d’aider l’entraineur à l’organisation des déplacements et des besoins matériels de l’équipe.

**2. A L’ENTRAINEMENT :**

Les parents des équipes mineurs doivent :

·         vérifier la présence d’un adulte responsable de l’équipe avant de laisser son enfant au gymnase.

·         récupérer les enfants à l’intérieur du gymnase et avertir de leur présence l’entraineur (idem pour match).

·         Prévenir l’entraineur de l’absence de leurs enfants (idem pour match).

**3. AU MATCH :**

· **A l’extérieur**, les parents assurent les déplacements des enfants de l’équipe. Un minimum de trois déplacements par parent est nécessaire par équipe. Il convient de déterminer avec le parent référent de l’équipe les roulements à réaliser. Les parents en renonçant aux remboursements des frais engagés peuvent bénéficier d’avantages fiscaux. Une fiche (voir sur le site – info pratiques) pour la déclaration fiscale devra être remplie en fin d’année et signée par le président de l’AS PANAZOL Basket pour bénéficier de cette déduction d’impôts.

· **A domicile**, les parents organisent les gouters d’après-match.

· **Pendant un match**, il faut se comporter en bon supporter et il ne faut intervenir qu’en encourageant l’équipe de votre enfant et respecter :

* l’équipe adverse et ses supporters
* les décisions de l’arbitre
* les choix et décisions techniques de l’entraineur

**4. DANS LA VIE DU CLUB, il est rappelé :**

·         Qu’il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant, après un match ou un entraînement sans l’autorisation préalable de l’entraîneur.

·         Qu’en cas de problème, sportif ou extra-sportif, il est vivement conseillé de régler ce problème avec l’entraîneur de votre enfant ou/et avec un des Co-Présidents du club : Jean-Marc BOULESTIN ou Franck RENAT (basketaspanazol@gmail.com).

**DROIT A L'IMAGE Saison 2017-2018**

Nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants pour le journal, le site internet, notre page Facebook, dans les différentes publications de la structure. Il ne s’agit pas de photographies individuelles d’identité mais de **photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.**

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d’identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Nous attirons votre attention sur le fait que l’usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d’écarter votre enfant ou vous-même lors des prises de vue, soit de masquer son ou votre visage.

Votre validation, ou votre refus (cochez votre choix) :

**Madame, Monsieur .....................................................................................................................**

O **autorise(nt)** les adultes professionnels et bénévoles de la structure AS Panazol Basket à utiliser dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications,…) des photos de mon enfant prises au cours des activités.

O **refuse(nt**) que la structure utilise des photos sur lesquelles on verrait apparaitre mon enfant.

Signature d’au moins un des parents : Nom et Prénom : ……………………………………

*(date + signature)*